

## **DÉPRESSION ET TROUBLE DE STRESS POST-TRAUMATIQUE : QUELLES POURRAIENT ÊTRE LES CAUSES?**

Marie vit plusieurs difficultés au quotidien : elle éprouve rarement du plaisir; elle ressent rarement la faim; elle a de la difficulté à s'endormir; elle se fatigue rapidement; elle a déjà pensé à s'enlever la vie. Marie présente plusieurs symptômes d'un trouble dépressif. Sophie, quant à elle, manifeste depuis quelques années plusieurs symptômes s'apparentant à un trouble de stress post-traumatique (TSPT): elle a de la difficulté à dormir, car elle fait des cauchemars et elle se réveille brusquement la nuit; elle évite d'avoir des contacts avec sa famille, car ça lui rappelle de mauvais souvenirs; elle est incapable de ressentir de la joie; elle est convaincue que les gens sont cruels; elle sursaute au moindre bruit. Bien que ces deux femmes présentent des difficultés différentes, toutes deux ont une chose en commun : celle d'avoir été victimes de maltraitance dans l'enfance.

*Mais qu'est-ce que la maltraitance?*

Elle se présente sous plusieurs formes : physique, sexuelle ou psychologique. La négligence en fait également partie. La maltraitance durant l'enfance comprend tous les gestes omis ou commis qui peuvent porter atteinte au développement et à la sécurité d'un enfant. Plus précisément, la maltraitance physique comprend « toute action de nature physique émise [...] qui [...] risque, peu importe l'intention, de compromettre l'intégrité ou le bien-être psychologique ou physique de ce dernier » (Clément, 2009). Lorsqu'on parle de mauvais traitements sexuels, on parle de « gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis » (Baril et Tourigny, 2009). Pour la maltraitance psychologique, plusieurs gestes sont considérés comme tels : mépriser ou rejeter; exploiter ou corrompre; terroriser; dénigrer les besoins émotifs; confiner ou isoler; négliger les soins de santé de l'enfant. La négligence, quant à elle, survient plutôt lorsque l'environnement de l'enfant est incapable de répondre à ses besoins physiques, de santé ou éducatifs, pour assurer sa sécurité et son développement. Ces mauvais traitements subis durant l'enfance peuvent avoir des répercussions jusqu'à l'âge adulte et les conséquences de ces derniers ont des coûts sociaux importants. L'étude menée par Paquette, Tourigny, Baril, Joly et Séguin (2017) visait donc à déterminer l'influence de ces formes de maltraitance subies durant l'enfance sur la dépression et le TSPT chez les femmes québécoises adultes.

*Résultats de l'étude*

Chaque forme de mauvais traitements est associée soit au TSPT, soit à la dépression à l'âge adulte. Plus spécifiquement, la négligence et la violence psychologique sont plus prédictives du TSPT. Pour la dépression, ce sont les violences sexuelle et psychologique qui sont les plus prédictives. Donc, avoir vécu plusieurs formes de maltraitance durant l'enfance, en même temps ou l'une après l'autre, pourrait augmenter le risque de présenter

un problème de santé mentale et augmenter le nombre de ces problèmes chez les femmes adultes.

*Reconstruire la confiance envers autrui des victimes de maltraitance durant l'enfance*

En résumé, toutes les formes de maltraitance traitées dans l'étude sont associées à la dépression ou au TSPT, mais certaines formes le sont plus que d'autres selon le problème de santé mentale étudié. Les enfants victimes de maltraitance développent peu à peu une méfiance envers les autres puisqu'ils grandissent dans des environnements où leur sécurité est menacée par des personnes sur lesquelles ils doivent paradoxalement s'appuyer pour grandir et se développer. Les interventions à privilégier auprès des personnes victimes de ces mauvais traitements visent donc à reconstruire leur confiance envers autrui. En tant que citoyen, notre rôle dans la prévention, voire l'arrêt de la maltraitance envers les enfants est de communiquer avec le Directeur de la protection de la jeunesse en cas de doute, car « faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant » (Gouvernement du Québec, 2008).

Nouvelle rédigée dans le cadre du concours de vulgarisation scientifique 2018 de l'Université de Sherbrooke par

Jade Lavigne-Aubin, étudiante à la maîtrise en psychoéducation, et membre du Groupe de recherche et d'intervention sur les adaptations sociales de l'enfance (GRISE) de l'Université de Sherbrooke

## Références

### *Texte principal*

Paquette, G., Tourigny, M., Baril, K., Joly, J. et Séguin, M. (2017). Mauvais traitements subis dans l'enfance et problème de santé mentale à l'âge adulte : une étude nationale conduite auprès des Québécoises. *Santé mentale des populations*, 42(1), 43-63.

### *Autres références*

Baril, K. et Tourigny, M. (2009). La violence sexuelle envers les enfants. In M.-E. Clément et S. Dufour (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (p.145-160). Anjou : Les Éditions CEC inc.

Clément, M.-È. (2009). La violence physique envers les enfants. In M.-E. Clément et S. Dufour (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (p.15-30). Anjou : Les Éditions CEC inc.

Gouvernement du Québec. (2008). *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant : Quand et comment signaler?*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux. Récupéré du site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse : <http://www.cdpcj.qc.ca/Documents/08-838-01f.pdf>